



MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES : LE LOIR-ET-CHER RÉALISTE ET RESPONSABLE

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a réuni les élus départementaux en session extraordinaire afin de voter les mesures du « Contrat 2021 ».

Assumer ses responsabilités

Le Département de Loir-et-Cher s'est engagé avec l'État dans un pacte financier qui lui impose de limiter ses dépenses de fonctionnement à 1,2% par an. Refuser ce contrat, ou ne pas le respecter, c'est exposer la collectivité à de très lourdes sanctions financières.

Pour Nicolas Perruchot :

« Le Département n'a pas attendu l'État pour gérer les deniers publics avec la plus grande rigueur. Nous n'avons cependant d'autres choix que de poursuivre les efforts, parce que c'est la loi et parce qu'il est indispensable de maîtriser la dépense publique dans notre pays. Il est impensable de laisser les générations futures payer la note. Que chacun prenne ses responsabilités... »

Des marges de manœuvre limitées

Depuis plusieurs années, d'importantes économies ont déjà été réalisées au sein de la collectivité. Les marges de manœuvre sont donc réduites, contraignant les élus départementaux à prendre des décisions qui impacteront inévitablement les politiques publiques du Département.

Pour Nicolas Perruchot :

« Nous ne pouvons que constater la progression inexorable des dépenses liées aux solidarités. De plus, je rappelle que le Loir-et-Cher a perdu 39,5 millions de DGF et que l'État doit au Département plus de 391 millions d'euros, pour rembourser les dépenses de solidarité nationale. Parce que le Loir-et-Cher a bien géré et anticipé les choses, sa santé financière reste saine et nous limitons au maximum l'impact des mesures d'économies proposées aujourd'hui. C'est la clef de notre avenir. »

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrat 2021 : **limiter l'évolution des dépenses & poursuivre les investissements**

Les élus départementaux ont voté ce jour la démarche « Contrat 2021 » qui vise à limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6.6 millions d'euros sur la période 2018-2021.

Principales mesures permettant d'atteindre cet objectif :

- Le plafonnement des subventions aux associations à partir de 2020. Une diminution de 5% des montants versés interviendra en 2019 puis en 2020 afin de limiter l'impact ;
- L'évolution de la prise en charge de l'APA à domicile et l'instauration en 2020 d'un ticket modérateur pour l'APA en établissement ;
Le budget consacré aux solidarités passera cependant de 185 millions à 204 millions d'ici 2021 ;
- L'optimisation des moyens au sein de la collectivité.

Pour Nicolas Perruchot :

« Il faut bien comprendre que les budgets ne baisseront pas ; il s'agit de limiter leur augmentation. Le Département ne consacrera pas moins d'argent pour aider les personnes âgées, au contraire !

Concernant les subventions, je rappelle que le Conseil départemental reste et restera le premier partenaire des associations. Les élus Départementaux ont fait le choix de réduire au maximum l'effort qui leur est demandé dans le cadre de ce Contrat 2021.

Cette démarche va nous permettre de poursuivre les investissements, de mener à bien les grands projets : routes, collèges, très haut débit, solidarités... C'est indispensable pour l'avenir de notre territoire ! »

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12